

POUR UN ÉVENTUEL ORAL DE « RATRAPAGE » HLP_2022

La [note de service du 4 avril 2022](#) prévoit des ajustements pour l'oral du second groupe de l'épreuve de spécialité HLP de cette année, encore marquée par la crise sanitaire :

« Les épreuves orales de contrôle se tiennent, sans aménagement particulier, conformément aux modalités définies dans les notes de service publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 et au Bulletin officiel n° 30 du 29 juillet 2021, **hormis dans la spécialité humanités, littérature et philosophie, pour laquelle l'épreuve orale de contrôle est aménagée pour la session 2022 afin de tenir compte des aménagements mis en place concernant l'épreuve écrite du premier groupe.**

Ainsi, **le choix offert au candidat, pour l'épreuve écrite du premier groupe dans l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie, entre les thèmes de « La recherche de soi » et de « L'Humanité en question », est également offert pour l'épreuve orale de contrôle. Lors de cette épreuve orale de contrôle, le candidat se voit remettre par l'examineur deux sujets, dont les énoncés prennent la forme d'une interrogation. Le premier sujet porte sur le thème de « La recherche de soi », le second sujet sur le thème de « L'Humanité en question ».** L'interrogation relève soit d'une question de littérature (si l'examineur est un professeur de lettres), soit d'une question de philosophie (si l'examineur est un professeur de philosophie). Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Cet entretien permet au candidat, sur la base du sujet qu'il a choisi, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition. »